

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [caroline-emond-cssmv-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/5cf33a130d94a80b99c8302a>

Date d'obtention : 2025-09-08 15:51:38

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens de la méthode Sexto que l'objectif principal est de protéger l'élève touché et de limiter la propagation des images. Nous devons avoir une approche bienveillante et le partenariat est très important.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Le cadre sera plus clair car il y a une méthode d'intervention qui est précise et structurée.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Aux émotions vécues par le jeune, à la confidentialité et soutenir l'élève afin qu'il reprenne du pouvoir sur sa situation.